



**VILLE DE CAMARET SUR AIGUES**

***RÉHABILITATION ET AMÉNAGEMENT  
DE LA MAISON BÈQUE***

**MISSION de MAÎTRISE D'ŒUVRE**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**R.C**

**DATE LIMITE DU DÉPÔT DES OFFRES :**

**Vendredi 3 Janvier 2025 à 12H00**

Le présent marché est un marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'opération suivante :

## MAÎTRISE D'ŒUVRE : REHABILITATION ET AMENAGEMENT DE LA MAISON BEQUE

### 2.1 – Etendue de la consultation

La présente consultation est un marché de services à procédure formalisée conclu conformément aux dispositions du Code de la Commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

### 2.2 – Maîtrise d'ouvrage

Le Maître d'ouvrage est la commune de Camaret sur Aigues.

### 2.3 – Catégorie d'ouvrage et nature des travaux

L'ouvrage à réaliser appartient à la catégorie d'ouvrage de bâtiment.

### 2.4 – Programme

Voir art. TP2 du C.C.T.P.

### 2.5 – Type de mission

La mission confiée au maître d'œuvre est une mission complète de **Maîtrise d'œuvre**.

Le type, le contenu et les caractéristiques de la mission de maîtrise d'œuvre ainsi que les engagements souscrit par le Maître d'œuvre se définissent compte tenu des textes ci-dessous :

- Vu le Code de la Commande Publique
- Loi n°85 704 du 12 juillet 1985 modifié, dite "Loi MOP"
- Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de Maîtrise d'œuvres confié par les Maîtres d'Ouvrages publics à des prestataires de droit privé.
- Arrêté du 21 décembre 1993 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de Maîtrise d'œuvre.

### 2.6 – Contenu de la mission

La mission de Maîtrise d'œuvre comprend la mission Diagnostic et les missions de base, telles que définies à l'arrêté du 22 mars 2019, précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

**La Maîtrise d'œuvre désignée devra intégrer : • Un Architecte • Un BET Thermique, les enjeux énergétiques étant primordiaux sur le projet. • Un BET structure**

- Etudes d'avant-projet sommaire et d'avant-projet définitif (APS – APD)
- Etudes de projet (PRO)
- L'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation de contrat(s) de travaux (ACT)
- Etudes d'exécution (EXE) ou visa (VISA)

- La direction de l'exécution du (des) contrat(s) de travaux (DET)
- L'ordonnance, la coordination et le pilotage du chantier (OPC)
- L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR)

Le coût de la mission objet du présent marché est estimée à 250.000€ maximum.

## 2.7 – Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le Maître d'ouvrage est le virement bancaire à l'appui d'une facture déposée sur le portail CHORUS PRO.

## 2.8 – Propriété intellectuelle des projets

Les propositions présentées par les candidats demeurent leur propriété intellectuelle.

## 2.9 – Délai de validité des Offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

# RC - 3 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

## 3.1 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation remis aux candidats est composé des pièces suivantes :

- Règlement de Consultation (R.C)
- Acte d'Engagement (A.E)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) et ses annexes (programme et plan de localisation)
- L'attestation de Visite

## 3.1 – Contenu des Offres

Le dossier à remettre par les candidats devra comporter les pièces suivantes :

### Pièce administratives

1. La lettre de candidature / habilitation du mandataire par ses cotraitants. (DC1 ou forme libre)
2. La déclaration du candidat individuel ou du membre groupement (DC2 ou forme libre)
3. La déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article R2143-3 du Code de la Commande Publique.
4. Une attestation sur l'honneur certifiant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
5. L'attestation d'assurance pour les risques professionnels.
6. Une liste de références pour des prestations d'équipements publics ou similaires réalisés durant les cinq dernières années précisant le lieu d'exécution, le montant de l'opération et le nom du maître d'ouvrage.

## Pièces Particulières

1. L'Acte d'engagement (daté et signé)
2. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (parafé à chaque page)
3. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières ainsi que le programme des travaux (parafé à chaque page)
4. L'attestation de visite des lieux
5. Un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations.

Le mémoire indiquera également :

- La composition de l'équipe sur cette opération
- Une note méthodologique précisant le personnel affecté à chaque phase de la mission de maîtrise d'œuvre y compris la mission OPC.

(Cette note ne dépassera pas 10 pages A4 recto)

Les offres des candidats seront rédigées entièrement en langue française.

### RC - 4 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 2144-1 du Code de la commande publique.

#### 4.1 – Jugement des candidatures

Les éléments pris en compte pour juger des capacités du candidat sont :

- Les références et moyen pour des projets d'équipement publics ou similaires
- Les garanties techniques et financières au regard de l'objet du marché

#### 4.2 – Jugement des offres

Les critères suivants sont pris en compte :

- Taux de rémunération : affecté du coefficient de pondération 40%
- Valeur technique de l'offre (planning, moyens humains et techniques, compétences et qualifications, références sur des chantiers similaires), au regard des points devant figurer dans le mémoire et de sa présentation orale : affecté du coefficient de pondération de 60%

### RC - 5 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

#### Transmission électronique :

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles,

Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

- Formats et logiciels sous environnement windows ou compatible
- .xls, Excel MICROSOFT OFFICE 2003 SP3 2010 ou libre Office 2010
- .doc, Word MICROSOFT OFFICE 2003 SP3 2010 ou libre Office 2010
- .pdf, ADOBE READER 8.0.0
- .dwg AUTOCAD
- Application 7zip permettant la lecture et la création des archives format zip et rar.

Dans le cadre de la dématérialisation des marchés publics, le candidat est averti que les fichiers ne devront pas excéder 150 Mo (notamment en ce qui concerne le mémoire technique du candidat ainsi que les documents relatifs à la candidature).

Ainsi le candidat ne pourra scanner l'ensemble des documents de la candidature ou de l'offre en un seul fichier.

Toute offre ou candidature présentant des fichiers supérieurs à 150 Mo ou non conforme aux prescriptions du règlement de consultation pourra être rejetée et écartée.

Pour des raisons d'ordre technique, il est demandé aux candidats de ne pas modifier le nommage des pièces téléchargées.

La taille maximum acceptée pour un pli électronique est de 500 Mo.

**La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.**

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

**Transmission sous support papier :**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats pourront s'adresser :

D'ordre administratif :

Mme TRUC-FOURCAUD Chantal, responsable services Finances  
[compta@camaret.org](mailto:compta@camaret.org) - 04 90 37 22 60

D'ordre technique :

M. Patrick LARGERON, responsable des services techniques – 06.29.90.94.39  
@ : [espaces-verts@camaret.org](mailto:espaces-verts@camaret.org)

M. Daniel CABANILLES, coordonnateur VRD, en suppléance et spécialement pour le suivi réseaux-fluides et les contacts avec les concessionnaires – 06.13.91.19.80 /04.90.37.22.60

@ : [st@camaret.org](mailto:st@camaret.org)